

Diplome.gouv.fr : qu'est-ce que c'est ?

Ce service en ligne a pour objectif de simplifier les démarches des usagers et permettre aux équipes des rectorats de consacrer davantage de temps au traitement des demandes les plus complexes.

Diplome.gouv.fr délivre des **attestations numériques certifiées de diplômes** et permet également à des tiers de **vérifier l'authenticité d'un diplôme** grâce à une clé de contrôle fournie par le diplômé. Les bacheliers de l'édition 2019 peuvent y retrouver leur attestation numérique certifiée de diplôme.

Les attestations disponibles sur la plateforme **varient selon les années d'obtention et les académies**. En novembre 2019, **23 millions d'attestations** délivrées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sont référencées. On y trouve notamment **le diplôme national du brevet (DNB), le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le brevet d'études professionnelles (BEP), le baccalauréat, le brevet de technicien supérieur (BTS)**.

La liste complète est consultable dès la page d'accueil. Elle sera progressivement enrichie avec d'autres diplômes décernés par l'enseignement supérieur, l'enseignement agricole, etc.

Pour que les attestations puissent être mises à disposition sur la plateforme par l'administration, les résultats de tous les groupes d'épreuves (premier groupe d'épreuves, rattrapages éventuels, deuxième session, etc.) doivent être connus pour chaque examen.

Diplome.gouv.fr : comment ça marche ?

Pour se connecter au service, le diplômé peut se créer un compte ou s'identifier via FranceConnect. Il accède ainsi à son tableau de bord d'attestations de diplômes et a la possibilité de les insérer dans son coffre-fort numérique Digiposte.

Chaque diplôme comprend **une clé de contrôle à huit caractères** pour être authentifié.